

<http://www.handi-cv.com/annuaire/capemploi.php?region=Ile-de-France>

Réseau Cap Emploi

Cap Emploi est un réseau composé de 119 organismes de placement spécialisés, définis par la loi du 11 février 2005 et répartis sur l'ensemble du territoire. Une même culture professionnelle caractérise l'action de ces OPS regroupés sous l'enseigne CAP EMPLOI.

Le réseau Cap Emploi occupe aujourd'hui une place centrale dans le dispositif d'insertion des personnes handicapées, en assurant les missions spécifiques de préparation, d'accompagnement des parcours et d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Les missions du réseau Cap Emploi et l'expertise de ses collaborateurs constituent un appui technique à la disposition de l'ensemble des partenaires de l'insertion. Son financement est assuré principalement par l'Agefiph.

Epsr Areram

77 bd Jean-Baptiste Oudry

94000 Créteil

Téléphone : 01.45.13.28.90

Fax : 01.45.13.28.94

E-mail : areram-epsr@wanadoo.fr

Sur <http://www.agefiph.fr/index.php?nav1=apropos&nav2=partenaires&nav3=capemploi>

À propos de l'Agefiph / L'Organisation

Nos partenaires

Le réseau Cap Emploi

Qu'est-ce que le réseau Cap Emploi ?

Cap Emploi est un réseau composé de 119 organismes de placement spécialisés, répartis sur l'ensemble du territoire. Présents dans chaque département, ils apportent un service de proximité aux entreprises et aux personnes handicapées pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi. Financé par l'Agefiph, le réseau est composé d'un millier de professionnels.

A qui s'adressent les services ?

- Aux personnes handicapées engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.
- Aux employeurs privés ou publics, quel que soit leur effectif, dès lors que leurs salariés relèvent de l'Unedic.

Les services Cap emploi aux personnes :

- Informer et conseiller les personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.
- Les accompagner dans leur projet de formation ou/et leur projet professionnel.
- Les aider dans leur recherche d'emploi et les préparer à l'entretien d'embauche.
- Leur proposer des actions concrètes pour favoriser leur insertion dans l'entreprise.
- Les informer sur les dispositions relatives au maintien dans l'emploi à la suite d'une apparition ou d'une aggravation d'une situation de handicap.

Les services Cap emploi aux entreprises :

- Informer les employeurs et les conseiller sur l'emploi des personnes handicapées.
- Les accompagner dans leur démarche de recrutement et sélectionner des candidatures répondant aux critères définis.
- Les aider à mettre en place les conditions d'une bonne intégration du salarié recruté.
- Sensibiliser leur équipe à l'accueil d'un collègue handicapé.
- Les informer sur les aides relatives au maintien dans l'emploi d'un salarié, suite à une apparition ou une aggravation d'une situation de handicap.

Quelques résultats 2005

En 2005, les 119 Cap Emploi ont accueilli 82 132 personnes handicapées et permis 46 029 recrutements. Les contrats durables (CDI et CDD de plus de 12 mois) représentent 56% des contrats signés.

Sur le site de l'AGEFIPH, on peut télécharger la plaquette de présentation des services aux personnes handicapées.